

Règlement du jeu - Concours spécial Printemps

Immocoop – Jeu Facebook avec tirage au sort

Article 1 – Organisation

La société Immocoop, dont le siège social est situé à 31 Cours Langlet 51100 REIMS, organise un jeu-concours gratuit et sans obligation d'achat intitulé :
« Concours spécial Printemps »

Ce jeu est organisé sur le réseau social Facebook.

Le jeu se déroule du 7 avril 2026 au 27 avril 2026 à 12h inclus.

Article 2 – Conditions de participation

Le jeu est ouvert à toute personne physique majeure résidant en France métropolitaine.

Ne peuvent pas participer :

- les salariés d'Immocoop
- toute personne ayant participé à l'organisation du jeu

La participation est gratuite et sans obligation d'achat.

Pour participer, les internautes doivent :

- Répondre à la question posée dans la publication :
« Si vous remportez ce bon d'achat, quelles plantes ou fleurs choisiriez-vous pour vous faire plaisir ? »
- Suivre la page Facebook Immocoop
- Identifier deux personnes en commentaire

Une seule participation par personne est autorisée pendant toute la durée du jeu.

Toute participation incomplète ou ne respectant pas ces conditions ne pourra pas être prise en compte.

Article 3 – Désignation du gagnant

Le gagnant sera désigné par tirage au sort parmi les participants remplissant les conditions.

Le tirage au sort sera réalisé le 27 avril 2026 à 12h.

Le gagnant sera contacté :

- par message privé
- et/ou mentionné dans les commentaires de la publication

Sans réponse du gagnant dans un délai de 3 jours, un nouveau tirage au sort pourra être effectué.

Article 4 – Lot

Le gagnant remporte :

- 1 bon d'achat d'une valeur de 500 €

Valable chez Chez l'Horticulteur, situé 1 rue saint Remi, 51370 Les Mesneux

Conditions d'utilisation :

- valable uniquement sur les plantes
- à venir choisir directement en boutique, en une fois
- valable pendant 30 jours à compter de la remise
- non échangeable contre espèces
- non cessible
- possibilité de livraison dans un rayon de 25 km autour du magasin

Article 5 – Responsabilité

Immocoop se réserve le droit d'annuler, de reporter ou de modifier le jeu en cas de force majeure ou de circonstances indépendantes de sa volonté.

Immocoop ne saurait être tenue responsable :

- d'un dysfonctionnement du réseau internet
- d'un problème technique lié à Facebook
- de toute fraude ou tentative de fraude

Article 6 – Données personnelles

Les informations éventuellement collectées dans le cadre du jeu sont destinées uniquement à la gestion du concours et à la remise du lot.

Elles ne seront ni vendues ni utilisées à des fins commerciales.

Conformément à la réglementation en vigueur, les participants disposent d'un droit d'accès, de rectification et de suppression de leurs données, sur simple demande auprès d'Immocoop.

Article 7 – Plateforme Facebook

Ce jeu n'est ni géré, ni sponsorisé, ni associé à Facebook.

Les informations fournies par les participants sont destinées à Immocoop et non à Facebook.

Article 8 – Acceptation du règlement

La participation au jeu implique l'acceptation pleine et entière du présent règlement.

Le règlement peut être consulté sur simple demande auprès d'Immocoop ou via le lien communiqué dans la publication.